

Centre pour le développement de l'enfant et de sa famille.

PROJET D'ACCUEIL



2021



Le CEDEF accueille des enfants de 2,5 à 12 ans jusqu'à la fin de la scolarité primaire, avant et après l'école, le mercredi après-midi ainsi que durant les congés scolaires. Cet encadrement se fait au sein de différents établissements scolaires et a pour objectif d'accompagner l'enfant dans les moments extrascolaires en lui proposant des activités ludiques ou pédagogiques tout en veillant de respecter son bien-être. Pour l'extrascolaire, nos services desservent 7 lieux d'accueil situés sur les communes d'Enghien, Tubize et Waterloo. Pour les plaines de vacances celle-ci se déroulent sur Tubize et Waterloo.

Coordonnées

SIEGE SOCIAL : A.S.B.L CEDEF rue de Mons, 162 à 1480 Tubize

Contact au 02/ 355 02 50 ou par mail cedef@hotmail.be Représentée par Madame Dassonville, Directrice.

Reconnaissance

Notre service d'accueil est reconnu comme opérateur au sein du programme de Coordination Locale de l'enfance d'Enghien, Tubize et Waterloo, agréé et subventionné par L'ONE.

Notre mission

Assurer et organiser un accueil de qualité pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans en dehors des heures scolaire.



Objectifs généraux.

Ce projet d'accueil a pour objet de veiller au bien-être de l'enfant.

Notre accueil vise à :

- L'épanouissement et au bien-être de l'enfant en organisant des activités variées adaptées à leur âge et leur capacité en contribuant au développement de l'enfant tant intellectuel que physique en leur proposant des activités en plein air, des activités sportives, créatives ou libres.
- Permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle en organisant un accueil et un encadrement de qualité pour leurs enfants en complémentarités des horaires ou congés scolaires.
- L'apprentissage de la citoyenneté par la pratique de la vie en société et des règles ainsi que des normes qui en découlent, de la solidarité et de la coopération.
- Respecter le rythme de l'enfant.
- Permettre à l'enfant d'exprimer ses sentiments, ses idées, développer son autonomie afin qu'il puisse développer sa personnalité et s'épanouir.

Objectifs Spécifiques

Un accueil personnalisé :

- Chaque parent est invité à compléter une fiche signalétique et de santé de l'enfant pour prise de connaissance de l'enfant.
- Nous restons toujours disponibles pour échanger avec les parents sur un premier accueil ou une situation particulière que le parent souhaite exprimer.
- Accueil individualisé de l'enfant en veillant à l'expression de ses émotions.
- Attention particulière aux moments d'arrivée et de départ.

Un accueil axé sur le vivre ensemble :

- Une charte des règles de vie est notifiée et lue avec les enfants dans le but de respecter le bien être de chacun et de la collectivité.
- Chaque animateur doit veiller au respect de l'application de ses règles

Un accueil proposant des activités variées :

- Nous proposons des moments de jeux libres avant et après l'école afin que l'enfant puisse se dépenser.
- L'enfant peut prendre part, selon ses envies aux activités pédagogiques, ludiques, ou créatives mises à dispositions sous forme d'atelier quotidiennement.

Un accueil dans des locaux de l'école

- Nous accueillons les enfants dans des infrastructures aménagées et équipées selon les besoins de l'enfant afin qu'il puisse courir, jouer, se reposer, faire ses devoirs, lire...

Assurer le bien-être de l'enfant en :

- Engageant du personnel qualifié ayant des connaissances dans le secteur de l'enfance
- Offrant aux accueillants la possibilité de suivre des formations continuées.
- Organisant des réunions d'équipe afin d'échanger et répondre aux mieux aux besoins de chacun.
- Respectant aux mieux les normes de l'ONE.
- Veillant à l'aménagement et à l'entretien des locaux mis à disposition par l'établissement scolaire
- Mettant du matériel en suffisance à disposition pour s'amuser selon l'envie de l'enfant.
- Proposant des activités qui sont adaptées à l'enfant.
- Assurer un cadre sécurisant

Notre service veille à respecter tous les points énoncés ci-dessus. Nous donnons une priorité aux échanges en favorisant les dialogues et à la communication avec l'enfants, les parents et en équipe.





L'accueil s'organise sur les communes d'Enghien, Tubize et Waterloo. Nous sommes implantés au sein d'établissements scolaires.

Nos locaux : nous occupons des locaux mis à disposition par l'école pour accueillir les enfants. Il est donc nécessaire de nous adapter aux locaux tout en étant soucieux de garantir une qualité d'accueil. Nous tendons le plus souvent possible à diviser nos espaces par groupe d'âges et de créer des coins accueillants, tels qu'un coin doux, un coin créatif, un coin jeux...Chaque local est équipé de mobilier et de matériel adapté aux besoins de l'enfant.

Modalités d'inscription : il est nécessaire de compléter un dossier d'inscription comportant une fiche signalétique ainsi qu'une fiche santé. Nous restons disponibles pour toutes les questions des parents tant au point de vue administratifs que pour la gestion du quotidien. Il est également important de mentionner qui reprendra l'enfant.

Les équipes : Les accueillants ont une formation de base et poursuivent des formations continues. Les équipes sont accompagnées par la direction et l'équipe administrative. Afin d'assurer les liens entre l'enfant, les parents et l'école, nous essayons de garder la même équipe autant que possible. De cette façon les repères des enfants seront maintenus et renforceront ainsi le sentiment de sécurité et rassureront si nécessaire les enfants qui en ont le besoin.

Le taux d'encadrement : Nous nous engageons à tendre vers les normes d'un accueillant pour 15 enfants en moyenne. Nous nous organisons pour qu'une deuxième personne soit présente ou puisse se rendre rapidement sur le lieu si nécessaire. L'équipe de coordination est toujours disponible à chaque moment de l'accueil.

Les transitions : le matin ou après l'école, les périodes de transitions sont très importantes, nous veillons donc à laisser à l'enfant un temps d'adaptation nécessaire aux changements entre la maison, l'école et le service d'accueil. Il est essentiel que l'enfant puisse se sentir en sécurité durant ces moments de transitions en respectant le rythme de l'enfant. L'animateur se doit être chaleureux et avoir un comportement accueillant.

Les animations : Les accueillants veilleront également à proposer diverses animations quotidiennes aux enfants et également de favoriser les moments de jeux libres nécessaires au bon équilibre de l'enfant. Les enfants sont libres d'y participer.

Les mercredis : Les enfants sont réunis sur une même implantation par Commune. Un bus est mis à disposition pour assurer le transfert à Tubize et Waterloo. Les enfants de Tubize sont réunis sur l'implantation Ferrer, Les enfants de Waterloo se réunissent sur l'implantation de La Station et à Enghien, les enfants font le trajet vers l'Île aux enfants accompagnés de notre équipe encadrante. Un programme d'activités est établi et proposé aux enfants.

Les animations de vacances : Nous accueillons les enfants durant les périodes de congés scolaires au sein des établissements de Francisco Ferrer et La Station de Waterloo. Ce service est organisé suivant le calendrier des congés scolaires. Nos animations sont organisées de 6h45 à 17h45. Nous organisons l'accueil de la manière suivante : 1 semaine durant le congé de détente de Carnaval, 2 semaines des vacances de printemps (Pâques), durant toute la période des congés d'été, 1 semaine durant le congé d'automne (Toussaint) et 2 semaines durant les vacances d'hiver, (Noël, Nouvel An) uniquement à Tubize pour ces dernières. Nous proposons des activités sur base d'un thème choisi, des jeux de plein air, des animations ludiques, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires, des ateliers d'expression, des activités sportives, des excursions. Le matin un accueil est prévu pour les parents qui en ont besoin de 6h45 à 9h00 et le soir de 17h à 17h45. L'inscription aux Animations vacances se fait par téléphone pour chaque congé scolaire. Un document administratif et une fiche santé doivent être complétés une seule fois par inscription. Ces fiches sont mises à jour régulièrement. Les parents reçoivent un folder descriptif reprenant les modalités. En inscrivant l'enfant, les parents donnent leur accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur. La tarification est de 20 euros par jour ou 60 euros par semaine. L'accueil du matin et soir est de 1euro 50 par service réservé. Le paiement de la facture confirmera cette inscription. En cas d'absence de l'enfant pour cause de maladie, le montant payé pourra être reporté pour une autre période de vacances après avoir convenu de cet arrangement avec le service administratif. Le service ne fonctionne pas durant les fêtes légales.

Attestation de déductibilité : Une attestation de déductibilité fiscale reprenant tous les montants payés vous sera transmise pour l'ensemble de notre service d'accueil. L'attestation de déductibilité fiscale sera envoyée dans le courant du mois de mai.

Les partenariats : Nous nous inscrivons au sein des programmes CLE des communes de Tubize, Enghien et Waterloo. Des conventions sont signées pour accord entre les établissements scolaires et notre centre. Une convention entre le centre de formation La Passerelle pour l'accueil des stagiaires poursuivant une formation d'auxiliaire de l'enfance.





ENGHIEN

L'Ile aux enfants

Adresse : Athénée Royal d'Enghien L'île aux enfants section maternelle et primaire : rue Montgomery, 73.

Type d'accueil : Accueil extrascolaire et atelier des devoirs.

Description : Nous y accueillons des enfants de maternel et primaire. L'établissement est situé dans un cadre verdoyant. Deux locaux sont mis à disposition de l'ATL ainsi que les espaces extérieurs. Nous occupons un local polyvalent permettant de faire l'accueil le matin et après l'école pour les enfants. C'est un local détaché du bâtiment scolaire, il est spacieux et permet aux enfants d'y jouer avec beaucoup d'aisance. Nous y accueillons des enfants de maternel et primaire. Plusieurs espaces sont organisés pour que l'enfant puisse s'il le souhaite participer aux activités, coin jeux de société, dessin, jeux de construction, livres... Le deuxième local sert aux enfants souhaitant réaliser leurs devoirs dans le calme accompagné d'une animatrice. Celui-ci est à l'étage dans le bâtiment principal. Il est aménagé de bancs et chaises.

En image.





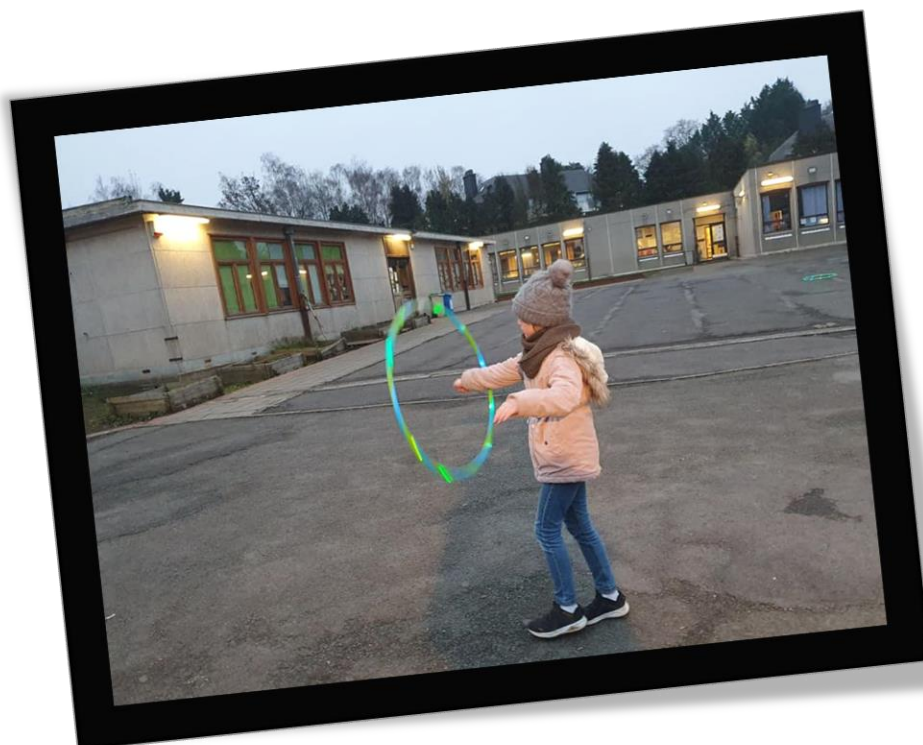
La Charmille

Adresse: Athénée Royal d'Enghien La Charmille : rue de la Station, 118

Type d'accueil : *Accueil extrascolaire et atelier des devoirs.*

Description : Seul des enfants de primaire sont sur cette implantation. L'établissement se situe à proximité d'une gare. Nous occupons trois locaux. Un grand local équipé de chaise, table et armoires de rangement est partagé avec l'école. De grandes fenêtres donnent une vue dégagée sur les espaces extérieurs. De nombreux jeux sont mis à disposition pour les enfants souhaitant y jouer. Un coin aménagé avec des tapis est également installé afin que s'ils le souhaitent les enfants puissent y lire par exemple. Un grand espace extérieur est également utilisé pour que les enfants puissent y jouer selon leurs besoins ou envies. De nombreux jeux extérieurs sont disponibles répondant à la demande des enfants sont disponibles sur l'implantation. Les devoirs sont effectués dans deux classes. Les enfants y font leurs devoirs dans le calme.

En Image :





Modalités et ROI Enghien.

Les horaires d'accueil A l'Athénée d'Enghien Charmille et l'Ile aux enfants

L'accueil du matin à partir de 6h45 à 8h15. Le matin les enfants arrivent petit à petit et sont pris en charge par l'accueillante. Le rôle de l'accueillante est d'assurer le lien entre la maison et l'école. A ce moment de l'accueil des jeux ou activités calmes sont proposées aux enfants. A 8h10, les enfants sortent dans la cour et les institutrices prennent le relais. Pour les maternelles, les institutrices viennent chercher les enfants.

L'accueil de l'après-midi est de 15h à 18h30 sauf le mercredi à partir de 12h15. Les institutrices amènent les enfants dont les parents ne sont pas là. C'est un moment d'échanges entre l'enfant et l'accueillant afin que celui-ci puisse s'exprimer sur sa journée ou sur tout autre sujet que l'enfant souhaite. Ensuite, les enfants prennent une collation et ensuite se dirigent vers les animations de leur choix et en privilégiant les espaces extérieurs. Vers 15h30, les enfants qui le souhaitent vont faire leurs devoirs dans un local au calme. A 17h30, les enfants se regroupent. Les parents viennent rechercher leur enfant tout au long de l'accueil mais nous demandons dans la mesure du possible de ne pas perturber l'atelier des devoirs afin que celui-ci reste un lieu de concentration le plus confortable pour l'enfant.

Le mercredi après-midi, les enfants de primaire de la Charmille viennent accompagner des animateurs sur l'implantation de L'Ile aux enfants pour participer aux activités proposées sous forme d'atelier.

Le Règlement d'ordre intérieur pour Enghien

L'ATL du CEDEF situé rue de Mons 162 à 1480 Tubize, porte à la connaissance des parents le Règlement d'Ordre Intérieur en le distribuant à chaque nouvelle inscription.

PROJET D'ACCUEIL L'opérateur de l'accueil se conforme au code de qualité de l'accueil, rédige un projet d'accueil et en délivre une version résumée aux personnes qui lui confient l'enfant. Le projet dans son intégralité est disponible sur chaque implantation.

MODALITES D'INSCRIPTION Début septembre, un dossier d'inscription est remis aux parents via l'établissement scolaire. Cette inscription reste valable durant toute la scolarité de l'enfant. Celle-ci ne sera à compléter qu'une seule fois. Pour toutes modifications, veuillez contacter le centre au 02/390 05 10. Pour les plaines, une distribution dans les écoles est effectuée. Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire l'enfant après avoir remis les formulaires réclamés par l'ASBL

CONDITIONS D'ACCUEIL. Enfant de 2 ans ½ à 12 ans et ou fréquentant l'enseignement fondamental.

HORAIRE. Matin 6h45 à 8h15. Après l'école 15h00 à 18h30 Assistance aux devoirs durant une heure. Mercredi après-midi 12h15 à 1h30 Transfert des enfants au CENTRE à partir de 13h30

MODALITÉS PRATIQUES. Prévenir l'animateur de toute arrivée et ou de départ. (Signature sur feuille de présence de l'enfant). Déclarer le nom de toutes personnes autorisées à reprendre l'enfant. Déposer et reprendre l'enfant à l'intérieur des locaux de l'ATL. L'argent ou documents destinés aux enseignants ne seront pas transmis via les animateurs du CEDEF. Les assurances nécessaires ont été souscrites pour les membres du personnel et pour les enfants. En cas d'arrivée tardive, supplément de 10 € par ½ heure entamée. Les enfants et les parents doivent avoir une attitude de respect envers tous les membres du personnel et des autres enfants. Dans le cas contraire, nous discutons avec l'enfant et puis avec les parents. S'il n'y a pas de changement, ensuite nous pouvons être amenés à arrêter l'accueil et proposer d'autres possibilités aux parents. Les dégâts occasionnés volontairement par un enfant seront à charge des parents.

TARIFICATION. Gratuité de 15h à 15h15, 0.80 € par ½ heure entamée pour les jours de la semaine et le mercredi jusqu'à 14h00. Forfait journalier maximum de 4€25. Tarif du mercredi 5 € de 12h15 à 18h30. Réduction de 50 % à partir du troisième enfant inscrit et 75 % au quatrième et plus.

MODALITÉS FINANCIÈRES Les factures sont payables dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de la facture sur le numéro de compte suivant IBAN BE 69 n° 132-5088269-78. Le service n'accepte que le mode de paiement par virement. Une modification des prix peut être envisagée dans le cadre d'une activité particulière (Séjour à la mer, journée dans un parc d'attractions, sortie exceptionnelle...). Dans le cas de non-paiement de facture et après deux rappels par nos services, votre dossier sera transmis à un service contentieux extérieur. Les frais occasionnés par cette démarche seront à charge des parents car toutes nos factures sont payables au comptant. Le non-paiement à échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure le paiement à titre de clause pénale, d'une indemnité de 20% des sommes dues avec un minimum de 50€, et d'un intérêt de retard de 12% l'an (et de frais administratifs de 15€). En cas de litige, les Tribunaux de Nivelles seront seuls compétents.

DÉDUCTION FISCALE. Conformément aux impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de gardes à concurrence de 100% du montant payé par jour et par enfant avec un maximum de 11€20. Pour ce faire la responsable remettra une attestation fiscale.

RESPONSABILITE. La personne venant rechercher l'enfant en fin de journée signe le registre de présence. Cette signature atteste que l'enfant a bien quitté l'accueil et marque l'accord des parents sur les prestations effectuées qui seront facturées ultérieurement. En cas d'absence de signature, les prestations seront d'office facturées telles quelles.

WATERLOO

LA STATION

Adresse : Athénée Royal de Waterloo Station section primaire : rue de la Station,118.

Type d'accueil : extrascolaire pour enfants de primaire, maternel et centre de vacances

Description : Cet établissement plus communément appelé "La Station" est situé à quelques pas du centre et de la gare. Les locaux sont construits autour d'une cour intérieure. A l'arrière des espaces verts servent de jonction entre la partie secondaire et primaire. Les classes de la troisième à la sixième primaire y sont organisées. A la demande des parents, certains enfants plus jeunes des Mésanges viennent sur l'implantation avant ou après l'école ainsi que le mercredi après-midi. Ces transferts sont assurés avec le bus de l'établissement scolaire.

Le matin, l'arrivée des enfants est très calme. Ce qui a pour avantage de créer un moment privilégié avec l'enfant. L'animatrice aménage le local pour répondre au besoin de l'enfant. Ce local sert également pour les cours, et de ce fait, doit être rangé quotidiennement. Vers 8h10, une responsable vient chercher les enfants qui partent en bus sur l'implantation des Mésanges. Les autres enfants se préparent pour sortir dans la cour ou une institutrice prendra le relais.

L'après-midi, l'animatrice va accueillir les plus jeunes enfants arrivant avec le bus depuis l'implantation des Mésanges. L'animatrice porte toute son attention sur l'enfant afin qu'il puisse se sentir en sécurité en arrivant dans une structure différente. Un moment de collation est proposé pour les enfants qui le souhaitent. Des jeux, des coins aménagés l'attendent afin qu'il puisse s'y amuser selon ses envies. Durant ce temps, l'école organise une classe des devoirs jusqu'à 16h30. Ensuite, les enfants inscrits viennent se détendre à l'accueil temps libre. C'est souvent un moment où les enfants ont un besoin de se dépenser. Ensuite, vient le moment des retours. L'animatrice se rend disponible pour octroyer un moment d'échange avec les parents.

En image :





LES MESANGES

Adresse : Athénée Royal de Waterloo Mésanges section maternelle : avenue des Mésanges, 24.

Type d'accueil : Accueil extrascolaire Section maternelle et 1^{er} et 2^{ème} primaire.

Description : Cet établissement se situe dans un quartier résidentiel. L'infrastructure est familiale, ce qui permet aux enfants plus jeunes d'évoluer dans un espace plus cosy. Un local est mis à notre disposition équipés de tables et chaises et une salle de gymnastique, local plus spacieux permettant aux petits de se dépenser au grès de leurs envies. Plusieurs coins au sein de ces espaces y sont aménagés pour que l'enfant puisse s'y amuser selon ses désirs. Dès que le temps le permet les espaces extérieurs sont utilisés. Des tables et bancs sont également utilisables par bon temps dans les espaces extérieurs. Certains parents souhaitent que l'enfant rejoigne l'implantation située au centre-ville. Un transport de l'école est organisé. Les animatrices accueilleront les enfants à la descente du bus pour assurer le lien et l'accueil.

L'accueil du matin se déroule de 6h45 à 8h15, les parents accompagnent l'enfant jusqu'au local. Un échange a lieu entre le parent, l'enfant et l'animatrice. Un accueil réconfortant est mis d'application pour tous les enfants arrivants. L'animatrice sert de relai également pour transmettre les informations concernant l'enfant. Divers jeux sont mis à disposition afin que l'enfant puisse s'occuper selon ses envies. A la fin de ce moment d'accueil, les institutrices prennent le groupe d'enfants en charge dans la salle de gymnastique. L'après-midi l'accueil se déroule de 15h30 à 18h30. Les animatrices vont chercher les enfants dans leur classe. Ensuite, Les espaces sont aménagés en deux parties l'un pour les maternelles et pour les 1^{ère} et deuxième primaire. Ils prennent une collation et puis petit à petit ils se dirigent vers l'activités libres de leur choix. L'utilisation de la salle de gymnastique permet aux enfants de se dépenser selon ses besoins lorsque le temps ne permet d'accéder aux espaces extérieurs.

En image :





Modalités et ROI Waterloo

ATL du CEDEF situé rue de Mons 162 à 1480 Tubize, porte à la connaissance des parents le Règlement d'Ordre Intérieur en le distribuant à chaque nouvelle inscription.

PROJET D'ACCUEIL L'opérateur de l'accueil se conforme au code de qualité de l'accueil, rédige un projet d'accueil et en délivre une version résumée aux personnes qui lui confient l'enfant. Le projet dans son intégralité est disponible sur chaque implantation.

MODALITES D'INSCRIPTION Début septembre, un dossier d'inscription est remis aux parents via l'établissement scolaire. Cette inscription reste valable durant toute la scolarité de l'enfant. Celle-ci ne sera à compléter qu'une seule fois. Pour toutes modifications, veuillez contacter le centre au 02/390 05 10. Pour les plaines, une distribution dans les écoles est effectuée. Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire l'enfant après avoir remis les formulaires réclamés par l'ASBL

CONDITIONS D'ACCUEIL. Enfant de 2 ans ½ à 12 ans et ou fréquentant l'enseignement fondamental.

HORAIRES Le matin de 6h45 à 8h15 et le soir de 15h30 à 18h30. Le mercredi sur l'implantation de la Station de 12h05 à 18h30

MODALITÉS PRATIQUES. Prévenir l'animateur de toute arrivée et ou de départ. (Signature sur feuille de présence de l'enfant). Déclarer le nom de toutes personnes autorisées à reprendre l'enfant. Déposer et reprendre l'enfant à l'intérieur des locaux de l'ATL. L'argent ou documents destinés aux enseignants ne seront pas transmis via les animateurs du CEDEF. Les assurances nécessaires ont été souscrites pour les membres du personnel et pour les enfants. En cas d'arrivée tardive, supplément de 10 € par ½ heure entamée. Les enfants et les parents doivent avoir une attitude de respect envers tous les membres du personnel et des autres enfants. Dans le cas contraire, nous discutons avec l'enfant et puis avec les parents. S'il n'y a pas de changement, ensuite nous pouvons être amenés à arrêter l'accueil et proposer d'autres possibilités aux parents. Les dégâts occasionnés volontairement par un enfant seront à charge des parents.

CONDITIONS FINANCIERES. 0.80 € par ½ heure entamée pour les jours de la semaine et le mercredi jusqu'à 14h00. Forfait journalier maximum de 4€25. Tarif du mercredi 5 € de 12h à 18h30. Réduction de 50 % à partir du troisième enfant inscrit et 75 % au quatrième et plus.

MODALITÉS FINANCIÈRES Les factures sont payables dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de la facture sur le numéro de compte suivant IBAN BE 69 n° 132-5088269-78. Le service n'accepte que le mode de paiement par virement. Une modification des prix peut être envisagée dans le cadre d'une activité particulière (Séjour à la mer, journée dans un parc d'attractions, sortie exceptionnelle...). Dans le cas de non-paiement de facture et après deux rappels par nos services, votre dossier sera transmis à un service contentieux extérieur. Les frais occasionnés par cette démarche seront à charge des parents car toutes nos factures sont payables au comptant. Le non-paiement à échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure le paiement à titre de clause pénale, d'une indemnité de 20% des sommes dues avec un minimum de 50€, et d'un intérêt de retard de 12% l'an (et de frais administratifs de 15€). En cas de litige, les Tribunaux de Nivelles seront seuls compétents.

DÉDUCTION FISCALE. Conformément aux impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de gardes à concurrence de 100% du montant payé par jour et par enfant avec un maximum de 11€20. Pour ce faire la responsable remettra une attestation fiscale.

RESPONSABILITE. La personne venant rechercher l'enfant en fin de journée signe le registre de présence. Cette signature atteste que l'enfant a bien quitté l'accueil et marque l'accord des parents sur les prestations effectuées qui seront facturées ultérieurement. En cas d'absence de signature, les prestations seront d'office facturées telles quelles.

TUBIZE

RENARD 1

Adresse : Ecole Fondamentale du Renard 1 : rue de Stimbert, 8.

Type d'accueil : extrascolaire pour enfants de primaire, maternel et atelier des devoirs.

Description : Nous y accueillons des enfants de maternel et primaire. L'établissement est situé dans un cadre verdoyant hors de la ville. Deux locaux sont mis à disposition de l'ATL ainsi que les espaces extérieurs. Nous occupons un local polyvalent permettant de faire l'accueil le matin et après l'école pour les enfants. C'est un local intégré au bâtiment scolaire donnant sur la cour. Il est spacieux et permet aux enfants d'y jouer avec beaucoup d'aisance. Nous y accueillons des enfants de maternel et primaire. Plusieurs espaces sont organisés pour que l'enfant puisse s'il le souhaite participer aux activités, coin jeux de société, dessin, jeux de construction, livres... Le deuxième local sert aux enfants souhaitant réaliser leurs devoirs dans le calme accompagné d'une animatrice. Celui-ci se situe juste à côté du local extrascolaire. C'est un local servant de classe durant la journée et il est aménagé de bancs et chaises. Le mercredi, les enfants sont transférés sur l'implantation de la rue Ferrer par un bus de l'école mis à disposition, une accueillante de référence les accompagne.

En image





RENARD 2

Adresse : Ecole Fondamentale du Renard 2 : rue des Frères Taymans,181

Type d'accueil : extrascolaire pour enfants de primaire, maternel et atelier des devoirs

Description : L'école se situe en dehors du centre-ville à proximité de la gare qui se situe à 10 minutes à pieds. Nous y accueillons des enfants de maternel et primaire. L'établissement est situé dans un cadre verdoyant. Deux locaux sont mis à disposition de l'ATL ainsi que les espaces extérieurs. Nous occupons un patio spacieux permettant de faire l'accueil le matin et après l'école pour les enfants et qui permet aux enfants d'y jouer avec beaucoup d'aisance. Nous y accueillons des enfants de maternel et primaire. Plusieurs espaces sont organisés pour que l'enfant puisse s'il le souhaite participer aux activités, coin jeux de société, dessin, jeux de construction, livres... Le deuxième local sert aux enfants souhaitant réaliser leurs devoirs dans le calme accompagné d'une animatrice. Celui-ci est à quelques pas dans le bâtiment principal. Il est aménagé de bancs et chaises. Les animations du mercredi se déroulent sur l'implantation de Ferrer. Les enfants y sont transportés en bus et sont accompagnés par une animatrice.

En image :





FRANCISCO FERRER

Adresse : rue Ferrer, 15

Type d'accueil : Accueil extrascolaire, atelier des devoirs et centre de vacances.

Description : Nous y accueillons des enfants de maternel et primaire. L'établissement est situé au cœur de la ville de Tubize. L'établissement se divise sur trois implantations. Notre service extrascolaire s'organise uniquement sur l'implantation de Ferrer et les enfants y sont acheminés par le biais des enseignantes. Trois locaux sont mis à disposition de l'ATL ainsi que les espaces extérieurs. Deux cours nous permettent de séparer les plus grands des plus petits pour les moments de jeux extérieurs. Les trois locaux se situent dans un bâtiment annexe du bâtiment scolaire principal. Les locaux sont spacieux et permettent aux enfants d'y jouer avec beaucoup d'aisance. Nous y accueillons des enfants de maternel et primaire et également pour un atelier des devoirs. Le soir, ceux-ci sont séparés et plusieurs espaces sont organisés pour que l'enfant puisse s'il le souhaite participer aux activités, coin jeux de société, dessin, jeux de construction, livres...

En image :





Modalités et ROI Tubize

ATL du CEDEF situé rue de Mons 162 à 1480 Tubize, porte à la connaissance des parents le Règlement d'Ordre Intérieur en le distribuant à chaque nouvelle inscription.

PROJET D'ACCUEIL L'opérateur de l'accueil se conforme au code de qualité de l'accueil, rédige un projet d'accueil et en délivre une version résumée aux personnes qui lui confient l'enfant. Le projet dans son intégralité est disponible sur chaque implantation.

MODALITES D'INSCRIPTION Début septembre, un dossier d'inscription est remis aux parents via l'établissement scolaire. Cette inscription reste valable durant toute la scolarité de l'enfant. Celle-ci ne sera à compléter qu'une seule fois. Pour toutes modifications, veuillez contacter le centre au 02/390 05 10. Pour les plaines, une distribution dans les écoles est effectuée. Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire l'enfant après avoir remis les formulaires réclamés par l'ASBL

CONDITIONS D'ACCUEIL. Enfant de 2 ans ½ à 12 ans et ou fréquentant l'enseignement fondamental.

HORAIRES

Le matin de 6h45 à 8h15 et le soir de 15h à 18h 15. Le mercredi sur l'implantation de la Station de 12h00 à 18h15

MODALITÉS PRATIQUES. Prévenir l'animateur de toute arrivée et ou de départ. (Signature sur feuille de présence de l'enfant). Déclarer le nom de toutes personnes autorisées à reprendre l'enfant. Déposer et reprendre l'enfant à l'intérieur des locaux de l'ATL. L'argent ou documents destinés aux enseignants ne seront pas transmis via les animateurs du CEDEF. Les assurances nécessaires ont été souscrites pour les membres du personnel et pour les enfants. En cas d'arrivée tardive, supplément de 10 € par ½ heure entamée. Les enfants et les parents doivent avoir une attitude de respect envers tous les membres du personnel et des autres enfants. Dans le cas contraire, nous discutons avec l'enfant et puis avec les parents. S'il n'y a pas de changement, ensuite nous pouvons être amenés à arrêter l'accueil et proposer d'autres possibilités aux parents. Les dégâts occasionnés volontairement par un enfant seront à charge des parents.

CONDITIONS FINANCIERES

0.80 € par ½ heure entamée pour les jours de la semaine et le mercredi jusqu'à 14h00. Forfait journalier maximum de 4€25. Tarif du mercredi 5 € de 12h à 18h30. Réduction de 50 % à partir du troisième enfant inscrit et 75 % au quatrième et plus.

MODALITÉS FINANCIÈRES Les factures sont payables dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de la facture sur le numéro de compte suivant IBAN BE 69 n° 132-5088269-78. Le service n'accepte que le mode de paiement par virement. Une modification des prix peut être envisagée dans le cadre d'une activité particulière (Séjour à la mer, journée dans un parc d'attractions, sortie exceptionnelle...). Dans le cas de non-paiement de facture et après deux rappels par nos services, votre dossier sera transmis à un service contentieux extérieur. Les frais occasionnés par cette démarche seront à charge des parents car toutes nos factures sont payables au comptant. Le non-paiement à échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure le paiement à titre de clause pénale, d'une indemnité de 20% des sommes dues avec un minimum de 50€, et d'un intérêt de retard de 12% l'an (et de frais administratifs de 15€). En cas de litige, les Tribunaux de Nivelles seront seuls compétents.

DÉDUCTION FISCALE. Conformément aux impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de gardes à concurrence de 100% du montant payé par jour et par enfant avec un maximum de 11€20. Pour ce faire la responsable remettra une attestation fiscale.

RESPONSABILITE. La personne venant rechercher l'enfant en fin de journée signe le registre de présence. Cette signature atteste que l'enfant a bien quitté l'accueil et marque l'accord des parents sur les prestations effectuées qui seront facturées ultérieurement. En cas d'absence de signature, les prestations seront d'office facturées telles quelles.

